

Suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 23 octobre au 12 novembre 2019

1 Actualités européennes

- Feu vert final à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et Singapour
- Prévisions économiques de l'automne 2019 : la route s'annonce difficile
- Brexit : le Conseil européen adopte une décision de prorogation du délai prévu à l'article 50
- Budget 2020 de l'Union européenne : le Conseil ne peut accepter les amendements du Parlement européen
- Points forts de la séance plénière du Parlement européen : le budget 2020 de l'Union européenne, la Syrie, le prix Sakharov, les abeilles

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

Date	Institution	Ordre du jour
15 novembre 2019	Conseil « Affaires économiques et financières » (ECOFIN) <i>Représentant belge : M. Alexander De Croo</i>	Préparation des négociations avec le Parlement européen sur le budget général de l'UE pour 2020
18 novembre 2019	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE) <i>Représentant belge : à définir</i>	Échange de vues sur les aspects liés à l'environnement et au climat du paquet « réforme de la PAC post-2020 »
19 novembre 2019	Conseil des affaires générales (CAG) <i>Représentant belge : M. Didier Reynders</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil .

28 et 29 novembre 2019	Conseil « Compétitivité » <i>Représentant belge : à définir</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil .
------------------------	--	--

3 Consultations de la Commission européenne et du Comité européen des régions

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Évaluation des indications géographiques et des spécialités traditionnelles garanties protégées dans l'Union européenne

L'origine géographique ainsi que le savoir faire traditionnel de certains produits agricoles, alimentaires, de spiritueux, de vins et vins aromatisés sont protégés par des labels européens.

Par ceux-ci, la Commission entend notamment :

- promouvoir les caractéristiques spécifiques des produits, en lien avec leur origine géographique et leur savoir-faire traditionnel (label « GIs ») ;
- aider les producteurs à informer les consommateurs à propos de la qualité de leurs produits (label « TSGs »).

Reconnus comme des éléments de propriété intellectuelle, les indications géographiques jouent un rôle de plus en plus important dans les négociations commerciales entre l'Union européenne et les pays tiers.

Cette consultation vise à évaluer dans quelle mesure le cadre juridique européen en la matière a rencontré ses objectifs en termes d'efficience, d'effectivité, de pertinence, de cohérence et en ce qui concerne la plus-value de l'Union européenne.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 27 janvier 2020

4 Divers

- Calendrier de la procédure budgétaire de l'Union européenne

Cette infographie illustre le calendrier de la procédure budgétaire annuelle de l'Union européenne selon le « calendrier pragmatique ».

5 *Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie*

Prochaine réunion : à fixer